



LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, Chers Campinois,

Nous avons récemment voté le budget communal pour l'année 2025. Celui-ci a été établi dans un souci de rigueur et d'équilibre. Conscients du contexte économique et des contraintes qui pèsent sur chacun, nous avons fait le choix de maîtriser nos dépenses, de ne pas recourir à l'emprunt et de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Cette gestion prudente nous permet de poursuivre les projets engagés, tout en préservant notre capacité à investir à long terme. Grâce à l'implication des agents municipaux et des élus, nous continuons à entretenir nos équipements, à soutenir les écoles, les associations, et à améliorer le cadre de vie, sans alourdir la charge pour les contribuables.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez, et je vous souhaite à toutes et à tous un très beau printemps.

Bien à vous,

M. Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Finances Locales

Compte Administratif 2024

Le compte administratif 2024 fait apparaître un solde positif de 1 419 951,72 €, principalement issu des ventes du lotissement communal Saint-Pierre VI et VII. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 382 384 €, pour 1 261 608 € de dépenses, soit une capacité d'auto-investissement de 133 770 € par an.

Cela signifie que, sans recettes exceptionnelles (vente de terrain, hausses d'impôts ou développement du parc immobilier), la commune ne dispose que de cette somme chaque année pour financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Contributions directes : vote des taux des taxes foncières 2025

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales, à savoir :

Taux de la taxe sur le Foncier Bâti : 39,33%

Taux de la taxe sur le Foncier Non -Bâti : 22,20%

Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,73%

Malgré un contexte économique difficile, la municipalité délibère pour ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

La loi de finances fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,7%. Celui-ci est calculé sur l'indice des prix à la consommation. À situation égale, le contribuable aura une augmentation des taxes foncières de 1,7 %.

Budget Primitif 2025:

Les ressources principales du budget communal proviennent des éléments suivants :

Les contributions directes, produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la compensation de la taxe d'habitation : 910 156 €

- La dotation globale de fonctionnement : 89 987€ (contre 94 073€ en 2024 et 95 355€ en 2023)

- Les dotations de compensation du Grand Reims : 102 735 €

- La dotation de solidarité communautaire du Grand Reims : 110 127€

- La dotation de solidarité rurale : 30 380€

En investissement sont prévus :

- Radar pédagogique
- Sécurisation des écoles
- Création d'un trottoir sur la D275
- Aménagement paysager rue de l'Isle
- Parking perméable rue de l'Aurochs
- Achat de terrain SANEF
- Raccordement des caméras à la fibre
- Terrains de tennis/paddle couvert
- Façade de la Mairie
- Mise en conformité ERP des bâtiments publics
- Tondeuse

Jeunesse

Convention participation centre de loisirs de Saint-Brice-Courcelles

Pour les enfants Campinois de 3 à 13 ans, il a été décidé que la commune prendrait en charge 35% du tarif extérieur CAF plafonné au tarif de Saint-Brice-Courcelles, ainsi que 25% pour les autres enfants dont les parents ne sont pas allocataires CAF. Une participation proportionnelle aux frais administratifs sera également prise en charge.

Les plaquettes estivales seront consultables à cette adresse : <https://fptcsec.fr/>



Reims Activ'été

La commune renouvelle la convention avec la Ville de Reims afin de permettre aux Campinois de 13 à 17 ans de participer à ce dispositif. Les adolescents concernés par cette tranche d'âge bénéficieront de nombreuses activités sportives, culturelles, artisanales et musicales, organisées sur différents sites de la Ville de Reims et en dehors.

Le coût est pris en charge à 100% par la municipalité soit 170€ par adolescent.

Plus de renseignement :

<https://www.reims.fr/ enfance-jeunesse-education/les-vacances/reims-activete?>

Journée défense et Citoyenneté

La journée défense et Citoyenneté évolue. Une application spécifique sera déployée d'ici la fin d'année.

Dans l'attente tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire au secrétariat de la mairie, munie de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2025 sont concernés les jeunes nés en 2009.

Inscription scolaire 2025/2026

Vous pouvez dès à présent faire l'inscription scolaire de votre enfant, né en 2022, pour la rentrée en maternelle de septembre prochain.

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous munir : Du livret de famille, du carnet de santé, d'un justificatif de domicile et d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école).



🔔 Information importante 🔔 Appels d'urgence

La gendarmerie nous informe d'un dysfonctionnement lors des appels au 17 : la proximité avec Reims peut entraîner une redirection vers le centre d'appel de la police nationale, au lieu de la gendarmerie compétente.

👉 En cas d'urgence, et si les conditions le permettent, il est recommandé de contacter directement la brigade de GUEUX au 03 26 03 60 04 pour garantir une intervention rapide.

📱 Pour information, il est également possible de contacter les secours par SMS au 114 (numéro d'urgence réservé aux personnes sourdes et malentendantes, mais accessible à tous en cas de besoin).

Vie Communale

Respect et tranquillité: rappel des règles de bon voisinage

Bruit travaux bricolage

Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que

La semaine	Les samedis	Les dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

Ces horaires sont fixés par [arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#).

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à tailler et d'entretenir les haies qui dépassent.
- Il est interdit de laisser son chien divaguer et de faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas ces règles s'expose à une *contravention de 3ème classe*.

Stationnement.

La commune rappelle qu'il est strictement interdit de stationner sur les trottoirs, ainsi que sur les noues d'infiltration (fossés végétalisés servant à la gestion des eaux pluviales).

Ces zones ne sont pas prévues pour le stationnement :

- Les trottoirs doivent rester libres pour les piétons, les poussettes, les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant.
- Les noues assurent un rôle important dans l'évacuation naturelle des eaux. Les écraser avec un véhicule nuit à leur bon fonctionnement et peut entraîner des dégâts.

Merci à tous de respecter ces espaces pour la sécurité, le confort et le bon fonctionnement de notre cadre de vie.

Communication:

Vous pouvez recevoir ce CHAMPIGNY-INFO par voie électronique en nous communiquant, si ce n'est déjà fait, votre courriel. Vous recevrez uniquement les informations suivantes :

- Coupures d'eau programmées par les services de la communauté urbaine,
- Communication des différentes associations de la commune.

En nous communiquant votre numéro de téléphone mobile (limité à 1 par foyer), nous vous informerons des alertes les plus urgentes :

- Coupures d'eau non programmées,
- Alerte météo de la préfecture,
- Toutes autres informations urgentes.

Formation premiers secours:

La commune envisage de renouveler l'organisation d'une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour adolescents de plus de 12ans et pour les adultes, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Nous espérons pouvoir proposer cette formation les mercredis durant l'été (juillet-août).

Si vous êtes intéressé(e) par cette initiative, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Conseil municipal

Séance du 01 avril 2025

Le procès-verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil du 17 décembre 2024
- Vote des Comptes Financiers Uniques 2024
- Affectation des résultats
- Vote des Taxes 2025
- Vote des Budgets Primitifs 2025
- Clôture du budget Lotissement Saint Pierre 6 et 7
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Recrutement d'un travailleur handicapé sur emploi permanent
- Tableau des emplois
- PLU Les Sables
- Convention Reims Activ 'été
- Divers Grand Reims
- Questions diverses

Informations pratiques



Permanences du secrétariat :

- Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- Mercredi 13h30-18h30

Carte d'identité/Passeport :

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- Puis demander un rendez-vous sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous:

Reims (et annexes) ... **03 26 77 78 79**

Tinqueux **03 26 08 40 37**

St Brice Courcelles **03 26 09 07 65**

Gueux **03 26 03 60 26**

Cormontreuil **03 26 82 05 53**

Bétheny **03 26 07 12 71**

Listes électorales :

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Recensement militaire:

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Pour l'année 2025 sont concernés les jeunes nés en 2009.

Permanences « Assistante sociale » :

Uniquement sur rendez vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

Permanences Secours Populaire :

Les permanences du secours populaire ont lieu le premier mercredi de chaque mois sauf vacances scolaires.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

26 avril 19h30-23h30

Soirée dansante paëlla, organisée par le Racing Club de Champigny (Foot)

Foyer rural, 54 rue des sablières.

17/05/25 14h00-18h00

Concours de pétanque ouvert à tous, organisé par l'association Pétanque Club Champigny

Boulodrome rue de l'Isle,

07/06/25 au 09/06/25

Fête foraine.

Place de la Mairie.

uvez tous les événements à cette adresse :

<https://www.champigny51.fr/événements/>

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

3, Rue Eugène Desteuque à Reims

Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

03 26 77 76 70

<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Grand-Reims mobilités

6 rue Chanzy à Reims

Du lundi au samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi) grandreims-mobilites.fr / [Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

03 26 02 90 90

Bac vert le mardi matin.

Bac sélectif le jeudi matin.

Veuillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00. Merci de ne pas les laisser sur la voirie après la collecte.

Nouvelle Application Grand Reims –Mes déchets

Vous y trouverez :

- Votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse,
- Les horaires et informations pratiques sur les déchetteries,
- Les consignes de tri,
- Le rappel de sortie de vos bacs